

**Décision modificative n° 2 /2009 – Budget Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 38*

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, adjointe au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2009 et présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du budget Ville.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
21 Immobilisations corporelles	341 146,00		
23 Immobilisations en cours	-10 063,00		
27 Autres immobilisations financières	17 000,00	27 Autres immobilisations financières	348 083,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>348 083,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>348 083,00</b>

Opérations d'ordre

23 Immobilisations en cours	11 202,00	23 Immobilisations en cours	11 202,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 202,00</b>	<b>Total des recettes d'ordres</b>	<b>11 202,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>359 285,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>359 285,00</b>
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	105 885,00	75 Autres produits de gestion courante	29 293,00
65 Autres charges de gestion courante	327,00	77 Produits exceptionnels	27 157,00
		78 Reprises sur amortissements et provisions	49 762,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>106 212,00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>106 212,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 212,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 212,00</b>
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Considérant l'avis formulé par la commission N°1, réunie le 8 décembre 2009,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** cette «**décision modificative n°2 de l'exercice 2009 – Budget Ville de Dieppe**», par :

☞ **31 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),

☞ **7 voix « contre »** (le groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste »),

☞ **1 Abstention « M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant ».**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.